

scbg-scfp5400@scbg.ca
(819) 243-4069
130, avenue Gatineau
Gatineau (Québec), J8T 4J8

MOT DU PRÉSIDENT — MIKE LECLAIR

Bonjour chers membres,

J'aimerais commencer par vous offrir mes meilleurs vœux pour 2024 !

En cette nouvelle année, je suis hyper content de la signature d'une belle convention collective d'une durée de 5 ans (2023-2028) comportant plein de nouveaux avantages pour les cols blancs. Cependant, quelques dossiers demeurent à régler dans les prochains mois afin de bien commencer cette nouvelle entente (mesures transitoires).

Au courant des prochains mois, nous allons reprendre les rencontres des différents comités paritaires et dossiers qui ont dû être suspendus lors de la négociation. Durant cette période, vous avez démontré beaucoup de solidarité. Votre implication s'est soldée par l'obtention de gains considérables dans cette nouvelle convention collective. Vous m'en voyez extrêmement fier !

Il va sans dire que les membres cols blancs vont bénéficier des fruits de nos labeurs en négociation. Les différentes augmentations à la grille salariale seront appliquées annuellement, et ce, durant les 5 prochaines années. Ces augmentations totalisent 16% en plus de l'obtention d'une prime de 2% en guise de règlements de différents dossiers de griefs, améliorant ainsi le pouvoir d'achat des cols blancs.



Nous avons également obtenu plusieurs gains du côté normatif et les deux parties (syndicale et patronale) doivent s'ajuster aux nouvelles ententes et modifications apportées à la nouvelle convention collective. Au fil des prochains mois, il est possible que vous ayez des interrogations sur l'application quant aux ajouts ou modifications de différents articles. Nous vous invitons à communiquer avec nous si vous avez des questions.

Le party de Noël du Syndicat s'est tenu le vendredi 8 décembre 2023 au Campus 3. Les employés sont venus en grand nombre pour fêter, danser et chanter avec nous au rythme du duo musical MonoChrome. Le tout fut un grand succès. Les gens étaient tous heureux de se revoir en présentiel pour prendre une bouchée ensemble et socialiser en dehors du contexte du travail. En ce qui a trait aux activités syndicales, nous désirons assurer la continuité de cette tradition en plus d'instaurer, entre autres, des rencontres 5 à 7 entre collègues.

En tant que président, je suis fier de vous représenter et puisque j'ai à cœur le respect de vos droits, je vais toujours faire en sorte que l'employeur respecte notre convention collective. Sachez que notre super équipe syndicale, le SCFP et moi-même sommes toujours prêts à aller au front pour vous défendre devant l'employeur.

Donc, en ce début de nouvelle année, tous ensemble, nous allons continuer à démontrer aux citoyens que les employés cols blancs de la Ville de Gatineau sont très professionnels et toujours à la hauteur de leurs attentes dans la gestion de leurs différents besoins municipaux.

Sans les cols blancs tout fout le camp !!!

Mike Leclair 😊
Président SCBG-SCFP 5400

Dans cette édition vous trouverez:

- Rencontrez l'exécutif du SCBG-SCFP 5400
- Qu'est-ce qu'un délégué syndical?
- Liste délégué(e)s syndicaux
- Qu'est-ce qu'un réseau de déléguées et délégués sociaux?
- Liste délégué(e)s sociaux
- Bienvenue aux nouveaux délégué(e)s sociaux
- Loi 15 - Congé de maladie en moins
- Mot de l'exécutif des employé(e)s occasionnel(le)s
- Inspection en milieu de travail
- L'hiver en santé en sécurité
- Moments marquants
- Consultation jeunesse du comité jeunes SCFP-Québec
- Présentation d'un comité syndical : comité jeunes SCFP-Québec
- La violence conjugale et les milieux de travail
- Le harcèlement
- Maladie / Invalidité... Que devez-vous faire?
- Journées de commémorations
- Admissibilité aux crédits d'impôts pour souscrire aux actions du fonds de solidarité FTQ

**Vous voulez participer à
l'écriture du journal?**

Contactez-nous!

VOTRE EXÉCUTIF SYNDICAL



RENCONTREZ L'EXÉCUTIF DU SCBG-SCFP 5400



Mike Leclair
Président
president@scbg.ca
819-243-4069

Sophie Desmarais
Vice-présidente
vice-president@scbg.ca
819-243-4069



Marc Lefebvre
Agent de griefs
agent_griefs@scbg.ca
819-243-4069



Julie Cadieux
Agente en évaluation des emplois
agent_evaluation@scbg.ca
819-243-4069



RENCONTREZ L'EXÉCUTIF DU SCBG-SCFP 5400



Sylvie Bélanger
Agente en santé et sécurité intérimaire
agent_sst@scbg.ca
819-243-4069



Martin Trépanier
Secrétaire-trésorier
secretaire-tresorier@scbg.ca
819-243-4069



Lisa Bélair
Secrétaire archiviste
secretaire-archiviste@scbg.ca
819-243-4069



Roch Lépine
Directeur
directeur@scbg.ca
819-243-4069

QU'EST-CE QU'UN DÉLÉGUÉ SYNDICAL?

Comme personne déléguée syndicale, votre rôle est de regarder et d'écouter ce qui se passe dans votre milieu de travail, au nom de votre section locale. Dans le cadre de ce rôle, vous tiendrez l'exécutif au courant des enjeux d'importance pour votre section locale dans les négociations.

Communication

80 % du travail est d'informer l'exécutif (les yeux, les oreilles sur le terrain) ou les membres (convention collective, recours, vie syndicale, etc.), babillards syndicaux, journal syndical, etc.

Représentation et défense

20% du travail, faire appliquer la convention collective et représenter les membres auprès des supérieurs immédiats, accompagner les membres lors des rencontres avec l'employeur.

Mobilisation

En se faisant connaître et voir, pendant les négos, inciter à venir aux réunions, accueillir les nouveaux employés, créer des liens, présence des élus en allant dîner sur les lieux de travail.

Le délégué doit :

1. Être présent à tout type de rencontres auxquelles il est convoqué;
2. Transmettre et être responsable de l'information qu'il donne aux membres;
3. Développer des relations de travail harmonieuses dans son service et/ou édifice;
4. Soutenir et conseiller les membres qu'il représente dans leurs problématiques;
5. Se tenir au courant de la vie syndicale de son milieu de travail et en faire rapport au comité exécutif;
6. Accueillir les nouveaux membres;
7. Apprendre aux membres à mieux connaître la convention collective, le rôle du syndicat au travail;
8. Mobiliser les membres pour qu'ils appuient le rôle du syndicat dans les négociations, participent aux rassemblements publics, etc.;
9. Assurer de bonnes communications entre les membres et l'exécutif;



Comité des délégués

1. Le comité des délégués reçoit et étudie les suggestions et recommandations des membres relatives à l'orientation générale de la section locale;
2. Le comité des délégués révisé et approuve les états financiers et les prévisions budgétaires soumis par le trésorier;
3. Le comité des délégués reçoit l'information sur les activités des divers comités;
4. Le comité des délégués est informé par le comité exécutif, étudie et approuve des lettres d'ententes qui modifient la convention collective et qui ne sont pas confidentielles;
5. Les deux tiers (2/3) des membres du comité des délégués constituent un quorum

**VOUS AIMERIEZ VOUS IMPLIQUER AUPRÈS DU SYNDICAT, ALORS
JOIGNEZ-VOUS À UNE ÉQUIPE DYNAMIQUE! NOUS AVONS BESOIN DE VOUS EN
TANT QUE DÉLÉGUÉ SYNDICAL!**

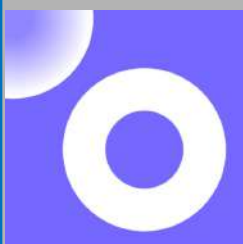
Si vous souhaitez vous impliquer et devenir délégué syndical, veuillez nous faire parvenir votre nom et coordonnées au scbg-scfp5400@scbg.ca. Comme vous le constaterez dans le tableau des délégués syndicaux de la page suivante, il manque des délégués dans certains secteurs. Alors, si vous êtes intéressés ou si vous connaissez un col blanc qui pourrait se joindre à l'équipe, mentionnez-lui de nous écrire.

DÉLÉGUÉ(E)S SYNDICAUX

DÉLÉGUÉ	LIEU DE TRAVAIL	SERVICE	TITRE DU POSTE OCCUPÉ
Nancy Tessier	Ateliers municipaux de Gatineau	Travaux public	Commis administrative
Diane Baribeau	Ateliers municipaux de Hull	Travaux public	Commis à la paie et assiduité
Martin Laplante	Ateliers municipaux de Hull	Finances	Préposé au surplus d'actifs et au magasin
Samuel Paul-Savoie	Ateliers municipaux de Hull	Infrastructure	Technicien aux infrastructures
Patrick Racicot	Ateliers municipaux de Hull	Infrastructure	Technicien en génie civil
Pascale Demers	Bibliothèques	SACL	Préposée HV à la bibliothèque
Stéphanie Lalonde	Bibliothèques	SACL	Préposée HV à la bibliothèque
Kassiopée Lévesque	Bibliothèques	SACL	Préposée HV à la bibliothèque
Samy-Philippe Lévesque	Caserne 5 Gréber	Incendie	Préventionniste
Vanessa Raymond	Caserne 5 Gréber	Incendie	Préventionniste
Sonia Bisson	CS de Gatineau	SACL	Agente culturelle en patrimoine
Bruno Dagenais	CS de Gatineau	Urbanisme	Analyste en urbanisme
Marc Parent	CS de Gatineau	Informatique	Technicien support aux usagers
Aymar Tobossi	CS de Gatineau	Évaluation	Inspecteur commercial, industriel et institutionnel
Samuel Tremblay	CS de Gatineau	Évaluation	Inspecteur en évaluation résidentiel
Laura O'Connor	CS de Hull	Loisirs	Commis administratif
Martin St-Amour	Maison du citoyen	Finances	Technicien à la facturation
Amélie-Kim Berlinguette	Police 911	CU	Préposée aux communications 911
Cédric L'Écuyer	Police 911	CU	Chef d'équipe intérim 911
Marie-Michelle Nadon	Police 911	Police	Préposée aux communications 911
Liane Thomas	Police 911	CU	Préposée aux communications 911
Annie Pichette	Poste de police. 777 de la Carrière	Police	Secrétaire II
Janie Richard	Poste de police. 777 de la Carrière	Police	Commis à la paie et assiduité
Jean-François Hotte	Usine d'épuration des eaux usées	Environnement	Technicien - gestion des automates



APPLICATION LIFEWORKS



L'application Lifeworks contient une panoplie de ressources et de soutien. Vous y trouverez, entre autres, plusieurs sujets comme le sommeil, le mieux-être au travail, la mise en forme, le conditionnement physique, les relations familiales, le mieux-être financier, la retraite, etc.

Cette application contient même des offres exclusives de différents partenaires dont vous pourrez bénéficier.

Téléchargez l'application LifeWorks qui est gratuite depuis l'App Store ou le Google Play Store. Sous « Se connecter », inscrivez le nom d'utilisateur « ville_gatineau » et le mot de passe « GatineauPAE ».

QU'EST-CE QU'UN RÉSEAU DE DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS SOCIAUX?



C'est un réseau sur lequel on peut compter dans notre milieu de travail, il contribue à l'amélioration de notre qualité de vie et de travail.

Le réseau des déléguées et délégués sociaux est formé de militantes et militants qui ont comme objectifs communs :

- De favoriser le mieux-être des membres au travail et dans leur vie privée;
- D'offrir une aide d'égal à égal, sur une base volontaire et confidentielle;
- De faire de la prévention des problèmes psychosociaux une priorité;

Pourquoi un réseau des délégué(e)s sociaux ?

- Pour offrir un support d'égal à égal;
- Pour assurer le mieux-être des membres au travail et dans leur vie personnelle;
- Pour développer notre capacité de vigilance en milieu de travail;
- Pour faire face aux exigences de performance exigées par l'entreprise et la société en général, qui sont des facteurs importants pouvant engendrer toutes sortes de problèmes;
- Parce que nous devons faire face à de nouvelles dépendances comme : le jeu pathologique et la cyberdépendance;
- Parce que des conditions de travail instables causées par l'absence de sécurité d'emploi, les coupures de postes, la surcharge de travail, les horaires inadéquats et le rythme effréné auxquels arrivent les changements sont toutes en lien direct avec l'augmentation du niveau de stress et d'inconfort;
- Parce qu'un réseau de DS. (délégué(e)s sociaux) en est un d'entraide syndicale organisée autour de personnes prêtes à assister ceux et celles qui en ont besoin et qui en font la demande;
- IL NE S'AGIT PAS D'ÊTRE DES SPÉCIALISTES OU DES THÉRAPEUTES, mais bien d'avoir une écoute active et de référer à des ressources syndicales, professionnelles ou communautaires.

Le travail d'un(e) délégué(e) social(e) :

- Être capable d'écouter, de soutenir et de référer les membres en difficulté;
- Avoir des habiletés d'aidant naturel;
- Être capable de se mettre au même niveau que l'autre (égal à égal);
- Connaître ses propres limites et les respecter;
- Savoir reconnaître qu'il ou elle n'est ni un(e) spécialiste ni un(e) professionnel (le);
- Faire preuve de discernement et d'une grande discrétion (confidentialité) ;
- Reconnaître ses forces et ses faiblesses;
- Ne pas dépasser ses propres limites ou son mandat;
- Être une ressource pour les membres.



Les délégués sociaux et les déléguées sociales sont formés dans un cours de base et ont accès, par la suite, à de multiples activités complémentaires de formation.

Le **cours de base** de délégué social et déléguée sociale permet de :

- Développer des habiletés d'écoute;
- Connaître les ressources;
- Faire de la prévention;
- Participer à des soirées régionales d'information, des conférences annuelles pour mobiliser et consolider le réseau ainsi qu'à des journées de formation thématiques et de la formation complémentaire sur demande.

Si vous souhaitez vous impliquer et devenir délégué social, veuillez nous faire parvenir votre nom et coordonnées au scbg-scfp5400@scbg.ca. Comme vous le constaterez dans le tableau des délégués sociaux ci-bas, il manque des délégués dans certains secteurs. Alors, si vous êtes intéressés ou si vous connaissez un col blanc qui pourrait se joindre à l'équipe, mentionnez-lui de nous écrire.

UN RÉSEAU DE DÉLÉGUÉS SOCIAUX, C'EST DE L'ENTRAIDE AU QUOTIDIEN....

DÉLÉGUÉ(E)S SOCIAUX

DÉLÉGUÉ	LIEU DE TRAVAIL	SERVICE	TITRE DU POSTE OCCUPÉ
Anne Chiasson	Caserne 4 St-Rédempteur	Direction - Incendie	Secrétaire de direction
Vincent Ducas	Caserne 5 Gréber	Incendie-Prévention	Préventionniste
Chantal Villeneuve	Centre Sportif de Gatineau	Loisirs, du sports et développement des communautés	Adjointe administrative II
Véronic Picard	CS de Gatineau	CANU	Préposée aux appels
Naomie Louis	CS de Gatineau	Environnement	Secrétaire de direction
Geneviève Chartrand-Bertrand	CS de Gatineau	Urbanisme	Inspectrice en urbanisme
Laura O'Connor	CS de Hull	Loisirs	Commis administratif
Julie Dupuis	Édifice d'Europe, 2e étage	Technologies de l'information, direction	Adjointe administrative de direction
Cristina Trujillo-Gaudreau	Maison du citoyen	Affaires juridiques	Commis réceptionniste
Michel Larente	Maison du citoyen	Greffe	Messenger
N'Soki Malutama	Maison du citoyen	Greffe	Secrétaire soutien aux élus
Gerardo Gutierrez Pardo	Police 911	CU	Préposé aux communications
Amélie Kim Berlinguette	Police 911	CU	Préposée aux communications

BIENVENUE AUX NOUVEAUX DÉLÉGUÉ(E)S SOCIAUX

Une nouvelle cohorte de délégués sociaux a été formée dans la semaine du 8 janvier dernier. Nous leur souhaitons bienvenue dans l'équipe et merci de votre implication au sein du Syndicat en tant que délégué(e) social(e).

SCBG
SCFP
5400



LOI 15 - CONGÉ DE MALADIE EN MOINS

Nous avons reçu quelques demandes d'information, en début d'année, concernant vos banques de congé de maladie. Vous avez pu remarquer que votre banque de congé de maladie compte seulement l'équivalent de 9 jours au lieu de 10 jours et cela pour les employés permanents seulement.

Une lettre d'entente (ENT-BLC-18-20) à ce sujet est inscrite dans les dernières pages de notre défunte convention.

4.2 Afin de financer 45 % de ce montant, soit 3 491 700 \$, les parties conviennent :

iv. Que la Ville versera une prime spéciale à tous les participants actifs nonobstant leur date d'embauche, non intégrée aux fins du salaire cotisable, de 1,5 % pendant une période de 5 ans et cette prime est retournée au régime, par tous les participants actifs, afin de financer le solde de 3 176 700 \$. Cette prime spéciale se termine en juin 2023, mais n'aura aucun impact sur notre relevé de paie.

En contrepartie, le nombre de jours de maladie alloué correspond à 90 % du nombre autrement prévu, et ce, pour une période de 7 ans débutant à compter de la signature de la présente entente. Ainsi, pour les participants bénéficiant actuellement de 10 jours, ce nombre est réduit à 9 jours. Pour les participants qui se voient accorder une banque de congé de maladie en cours d'année ou qui quittent la Ville, les crédits sont ajustés au prorata en fonction du même pourcentage, et ce, en tenant compte du temps travaillé pour l'année de référence.

Pour bien comprendre, voici les congés de maladie qui ont été débités pour chacun de vous :

Juin 2018 = 1 journée débitée lors de la signature de l'entente pour l'année complète;

En janvier de chacune des années, soit de 2019 à 2023 = 1 journée par année de débitée pour un total de 5 jours;

En janvier 2024 = 1 journée devra être débitée encore une fois, ce qui terminera la période de 7 ans.

Sous toutes réserves, nous devons revenir à la normale en janvier 2025 avec nos 10 jours de congés de maladie.

Roch Lépine



ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE

L'élection municipale partielle se tiendra le dimanche 9 juin 2024, de 10 h à 20 h, afin d'élire la prochaine mairesse ou le prochain maire de Gatineau.

L'ensemble de la population est invitée à s'impliquer et à voter. Lors d'une élection partielle, les mêmes étapes que celles d'une élection générale s'appliquent et la Ville informera les citoyennes et les citoyens des différentes étapes de l'élection partielle de manière continue afin de les inciter à se prononcer lors du scrutin.

Il sera possible de voter par anticipation le 2 juin 2024, de 12 h à 20 h.

Soulignons qu'une élection est l'occasion pour la population d'exercer une citoyenneté active et responsable tout en faisant vivre la démocratie.



MOT DE L'EXÉCUTIF DES EMPLOYÉ·E·S OCCASIONNEL·LE·S

Un nouveau groupe se joint à votre SCBG !

Saviez-vous que le groupe syndical des employé·e·s occasionnel·le·s de la Ville de Gatineau est en période de transition pour s'associer à votre section locale 5400 ?

En effet, l'année 2023 a été marquée par des discussions et la planification d'un transfert de compétences du groupe des occasionnel·le·s du 5104 au Syndicat des cols blancs de Gatineau (SCBG 5400). C'est en novembre 2023 que le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) a entériné la demande conjointe du 5104 et du 5400 afin de redevenir un seul groupe syndical centralisé. Il y avait plus d'une décennie que les deux groupes s'étaient défusionnés.

À propos de l'exécutif des occasionnel·le·s du 5104

La représentation syndicale s'active à sa plus simple expression depuis plusieurs années. C'est que nos membres travaillent à des heures variables, parfois sur une base saisonnière, sans compter les employé·e·s temporaires. Se mobiliser est un défi. Toutefois, notre fierté de servir les intérêts des citoyens de la Ville de Gatineau est réelle. Nous sommes présent·e·s dans de nombreux lieux publics : les salles de sports et de spectacles, les écoles, les site de plein air, etc.

Lors d'une prochaine assemblée générale du 5400, vous serez informé·e·s plus amplement sur la transition et l'implication des deux groupes.

Faisons connaissance

Si vous utilisez des services de la Ville qui sont opérés par des employé·e·s occasionnel·le·s, n'hésitez pas à vous présenter! Nous avons tant en commun. Entamons ce partenariat syndical avec une bonne poignée de main et un sourire.

Au plaisir de vous rencontrer dans une activité ou une réunion du SCBG.

Salutations,

Josianne Trudel
Vice-présidente, section locale 5104
occasionnels.scfp5104@gmail.com



Syndicat des
cols blancs
de Gatineau
SCFP5400



INSPECTION EN MILIEU DE TRAVAIL

Vous croyez qu'une inspection est nécessaire dans votre milieu de travail, soit pour les outils et équipements que vous utilisez, bruit, problème relié au bâtiment (mur, fenêtre, éclairage, etc.) ou autre, contactez votre syndicat par courriel à scbg-scfp5400@scbg.ca afin de prendre un rendez-vous pour que nous puissions aller faire une inspection de votre lieu de travail.

Quelques points sur lesquels nous pouvons nous concentrer lors de notre inspection :

- Les risques de glissades, de trébuchement ou de chute et les couloirs encombrés;
- Le travail répétitif;
- Les problèmes systémiques (liés à l'organisation ou à l'exécution du travail);
- La dotation en personnel et la charge de travail;
- Les risques ergonomiques, comme des fauteuils mal ajustés ou un équipement inadéquat, pouvant causer des douleurs aux articulations et aux muscles;
- L'entretien et les signes d'usure des appareils;



L'HIVER EN SANTÉ ET SÉCURITÉ

Saviez-vous que les chutes font partie des accidents de travail les plus fréquents à la Ville?

Une des premières causes de chutes est la plaque de glace.

ADOPTER DES MÉTHODES DE TRAVAIL SÉCURITAIRES

Dans les stationnements et les entrées

- Porter des chaussures ou des bottes adéquates
- Évaluer l'état du sol avant de descendre du véhicule.
- Faire un balayage visuel pour repérer les irrégularités du sol*.
- Marcher lentement et à petits pas.
- Épandre des abrasifs.



LE TRAVAIL EXTÉRIEUR

- Porter des chaussures ou des bottes adaptées à la situation, au terrain et au climat.
- Porter des crampons.
- Faire un balayage visuel pour repérer les endroits glissants et les irrégularités du sol*.
- Épandre des abrasifs.

VOUS AVEZ BESOIN DES CRAMPONS POUR VOTRE TRAVAIL, N'HÉSITEZ PAS À DEMANDER À VOTRE GESTIONNAIRE AFIN D'EN OBTENIR POUR VOTRE SÉCURITÉ.



SIGNALER TOUT RISQUE DE CHUTE À SON GESTIONNAIRE

MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR

*Dénivellations, nids-de-poule, fissures, butoirs de stationnement, grilles de drain brisées ou absentes, trous de marmotte, fossés, boue, eau, roches, racines, branches, herbes hautes pouvant dissimuler un trou.

MOMENTS MARQUANTS

Assemblée générale extraordinaire du 3 octobre 2023 à 10h et 18h30

Présentation de l'entente de principe des cols blancs



MOMENTS MARQUANTS (SUITE)

Assemblée générale régulière du 17 octobre 2023

Nous aimerions féliciter tous les gagnants lors des tirages des prix de présence à l'assemblée générale régulière du 17 octobre 2023.

Chèque cadeau de 3000\$ de chez Agence voyage Aquarelle : Benoit Racine

Chèque cadeau de 2000\$, 2 billets de saison des Olympiques : Stéphane Plouffe

Chèque cadeau de 1000\$, 2 nuitées au Alpine Inn Laurentides : Marie-Michèle Nadon

10 chèques cadeaux de 50\$, commandite de l'Agence voyage Aquarelle : Valérie Cardinal, Mario Leblond, Serge Patry, Annick Tremblay, Christelle Leblanc, Roger Fex, Annie Bérubé, Céline Matthews, Carine Boulé et Anne Chiasson



MOMENTS MARQUANTS (SUITE)



MOMENTS MARQUANTS (SUITE)

Signature de la convention collective le 20 octobre 2023

La Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau – SCFP 5400 ont renouveler la convention collective de ces 916 employés jouent un rôle essentiel sur le plan du service aux citoyens et assurent en grande partie le volet administratif de la Ville.

« Aujourd'hui est la dernière étape de nos négociations et la première étape de la paix industrielle pour les cinq prochaines années avec l'employeur. Nous avons trouvé des solutions pour défendre la rétention de la main-d'œuvre. Nous avons donc un meilleur contrat de travail pour assurer les services aux citoyennes et citoyens de la Ville de Gatineau », a exprimé le président du Syndicat des cols blancs de Gatineau – SCFP 5400, Mike Leclair.



MOMENTS MARQUANTS (SUITE)



MOMENTS MARQUANTS (SUITE)



MOMENTS MARQUANTS (SUITE)

Appui aux employés de Vidéotron le 1er novembre 2023

Nous étions en appui ce midi avec les employés de Vidéotron qui sont se fait mettre en lock-out lundi dernier. C'est aussi ca la mobilisation quand on fait partie de la grande famille du SCSFP!

On est avec vous 🍷 #solidarité
[Sevl-Scfp-2815](#)



MOMENTS MARQUANTS (SUITE)



MOMENTS MARQUANTS (SUITE)

Déjeuner-bénéfice SPVG le 15 novembre 2023



MOMENTS MARQUANTS (SUITE)

Noël Magique 2023

Tel que le veut la tradition, l'exécutif syndical des cols blancs de la Ville de Gatineau a parrainé deux familles dans le but de leur faire vivre un Noël magique.

La livraison aux domiciles des familles a eu lieu le 19 décembre 2023. Ce fut, comme à l'habitude, une journée remplie d'émotions nous prouvant à nouveau l'importance de la tenue de cet événement.

Nous tenons à remercier tous ceux ayant participé de quelque façon que ce soit.

C'est grâce à vous tous que nous pouvons faire une différence chaque année puisque l'entièreté des profits de la vente de billets est attribuée à l'achat de carte cadeau pour de l'épicerie ainsi que de cadeaux pour les familles!



MOMENTS MARQUANTS (SUITE)

Party de Noël des cols blancs de Gatineau le 9 décembre 2023



MOMENTS MARQUANTS (SUITE)



MOMENTS MARQUANTS (SUITE)



MOMENTS MARQUANTS (SUITE)



MOMENTS MARQUANTS (SUITE)



MOMENTS MARQUANTS (SUITE)



**Syndicat des
cols blancs
de Gatineau
SCFP5400**

SCFP
Syndicat canadien de la fonction publique

MOMENTS MARQUANTS (SUITE)



MOMENTS MARQUANTS (SUITE)

Conseil municipal du 20 février 2024



CONSULTATION JEUNESSE DU COMITÉ JEUNES SCFP-QUÉBEC : UNE PLATEFORME D'ENGAGEMENT ET D'ACTION



Les 9 et 10 novembre 2023 se tenait à Bécancour la deuxième consultation jeunesse du Comité jeunes SCFP-Québec, offrant une plateforme cruciale et unique pour la participation des jeunes ainsi que pour façonner l'avenir du mouvement syndical au Québec. Ce rassemblement visait à donner une voix aux jeunes membres du SCFP, à leurs préoccupations, à leurs idées et à leurs aspirations. Cet événement s'est transformé en un forum d'échange d'idées, de formation et d'action. Notre section locale a eu la chance de pouvoir y envoyer quatre de ses jeunes

délégués syndicaux, soit Kassiopée Lévesque (technicienne en bibliothèque), Pascale Demers (préposée aux prêts en bibliothèque), Vanessa Raymond (préventionniste au service incendie) et Samy-Philippe Lévesque (préventionniste au service incendie).

Les objectifs de cette consultation étaient nombreux. On cherchait à sensibiliser les jeunes aux enjeux syndicaux et sociaux. Elle encourageait l'engagement des jeunes dans le mouvement syndical et favorisait leur intégration au sein du SCFP. Enfin, elle visait à élaborer des stratégies et des initiatives pour répondre aux défis auxquels sont confrontés les jeunes travailleurs tant sur le plan professionnel que social. L'événement a également permis de renforcer les liens au sein de la communauté syndicale. En effet, tous les jeunes présents ont eu la chance d'échanger avec des représentants syndicaux expérimentés pour ainsi bénéficier de leur expertise et de leurs conseils afin de mieux naviguer dans l'univers syndical, mais aussi dans le monde complexe des relations de travail et de la négociation collective.

Lors de cette deuxième édition, plusieurs thèmes ont été abordés, reflétant la diversité des enjeux auxquels sont confrontés les jeunes travailleurs d'aujourd'hui. Des discussions ont eu lieu sur le droit à la déconnexion, le rôle de militants syndicaux de même que le futur de la mobilisation à l'ère des réseaux sociaux. Les négociations en cours pour certaines sections locales ont également été abordées.

Après un petit voyage dans la première tempête de neige de l'année, nos délégués sont arrivés et ont eu la chance de faire plus ample connaissance avec d'autres jeunes syndiqués de partout au Québec. La journée s'est par la suite entamée avec une conférence "le SCFP-Québec 101 : Guide d'autodéfense pour les militants". Lors de cette conférence, tous les membres du comité des jeunes du SCFP-Québec furent présentés et monsieur Patrick Gloutney, président du SCFP-Québec, a également pu dire quelques mots. La présidente du comité, Éliane Scofield-Lamarche, et sa secrétaire générale, Myriam Descarreaux, ont bien sûr coordonné quelques petites activités brise-glace. Mais elles ont aussi bien pris le temps d'expliquer la structure du SCFP au Canada tout comme au Québec.




**COMITÉ
Jeunes**
La jeunesse engagée aujourd'hui
pour le Québec de demain 

CONSULTATION JEUNESSE DU COMITÉ JEUNES SCFP-QUÉBEC : UNE PLATEFORME D'ENGAGEMENT ET D'ACTION (SUITE)



Ce fut ensuite le temps d'une simulation de congrès dans le but d'apprendre à connaître les procédures et processus qui en découlent. Tous les jeunes présents ont été séparés en 8 sections locales, regroupées sous quatre secteurs dans le cadre du "Congrès québécois de la Fédération des travailleuses et travailleurs des quatre saisons". Grâce à cet exercice, il a été possible de voir les réalités des congrès avec toutes les résolutions, discussions et prises de position que cela implique.

Le coquetel, débutant la soirée, a par la suite permis à tous de continuer de discuter afin de connaître d'autres syndiqués; ce qui a pu se poursuivre pendant le souper puis la soirée. Ces échanges ont permis aux jeunes des différents secteurs de pouvoir se côtoyer et d'échanger sur les réalités et conditions de travail qui sont bien loin de se ressembler. Les échanges entre les membres du secteur municipal, des communications, de l'énergie, du transport aérien, des sociétés d'État, du transport terrestre, des affaires sociales, des incendies ainsi que des secteurs universitaires, maritimes, mixtes et de l'éducation ont été enrichissants. La variété des emplois au sein d'un même secteur était aussi particulièrement intéressante.



La deuxième journée a, quant à elle, débuté tôt par une formation de la FTQ sur l'action politique transmise par un excellent formateur. Ce dernier a amené tout le monde dans la salle à réaliser à quel point toute de notre vie est influencée par de la politique à un certain niveau en passant par la radio que nous écoutons et l'autobus que nous empruntons pour nous rendre au travail. Le formateur a également expliqué le projet de société de la FTQ (Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec).



CONSULTATION JEUNESSE DU COMITÉ JEUNES SCFP-QUÉBEC : UNE PLATEFORME D'ENGAGEMENT ET D'ACTION (SUITE)

Tous les jeunes présents ont par la suite eu la chance de rencontrer Alexandre Leduc, député d'Hochelaga-Maisonneuve à l'Assemblée nationale du Québec pour Québec solidaire, dans le cadre d'une conférence sur son projet de Loi sur le droit à la déconnexion. En effet, le parti désire protéger les travailleurs et travailleuses contre la pression constante de rester connectés à leur travail en dehors des heures de travail régulières. À l'ère de la technologie, où les communications professionnelles peuvent facilement envahir l'espace personnel, on reconnaît le besoin crucial de séparer la vie



professionnelle de la vie personnelle, de garantir le repos et de prévenir l'épuisement professionnel. Les discussions autour de cette question ont souvent porté sur la nécessité de protéger la santé mentale des travailleurs et de promouvoir un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, car le surmenage lié à la constante connectivité peut entraîner des problèmes de santé mentale tels que le stress, l'anxiété et la dépression. Le député n'a toutefois pas caché que l'adoption de mesures législatives sur le droit à la déconnexion peut s'avérer un processus bien complexe bien que ce droit soit considéré comme une sorte de mesure proactive de soutien au bien-être des travailleurs.



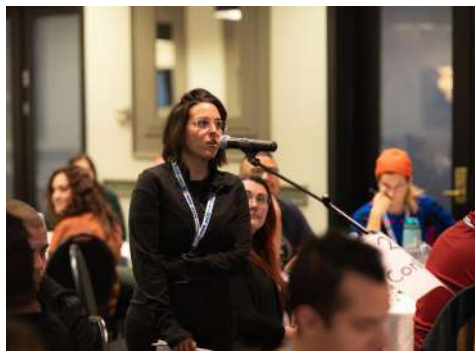
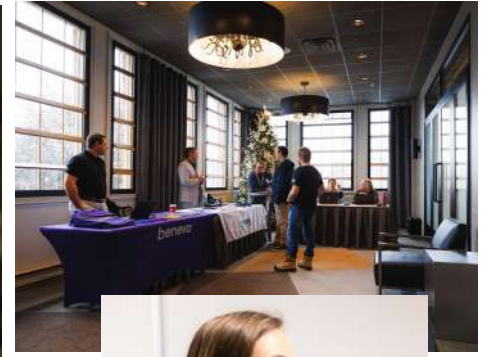
En après-midi avant que tous puissent reprendre la route, un panel de discussion sur le thème de déboulonner les mythes sur les jeunes a eu lieu. Il a été possible d'entendre à tour de rôle Myriam Descarreaux (représentante du secteur des communications et secrétaire générale du Comité des jeunes), Maxime Leroux (représentant du secteur du transport terrestre), Maxime Ste-Marie (président du Conseil provincial des affaires sociales du SCFP-Québec) et Sarah Nassar (vice-présidente du Syndicat des employés de la SQDC – Section locale 5454 du SCFP-Québec) sur diverses questions et clichés en lien avec les jeunes dans le milieu syndical. Chaque panéliste a également eu la chance d'expliquer brièvement le chemin parcouru pour se rendre où ils en sont aujourd'hui.



Nous
Je, me, moi.
CONSULTATION JEUNESSE 2023
DU COMITÉ JEUNES SCFP-QUÉBEC

La deuxième Consultation Jeunesse du Comité SCFP-Québec a eu un impact significatif tant sur les participants que sur l'ensemble du mouvement syndical au Québec. En offrant une tribune aux jeunes travailleurs, elle a renforcé leur sentiment d'appartenance au Syndicat et les a encouragés à prendre une part active dans la défense de leurs droits et de leurs intérêts. En conclusion, cette consultation a été une démonstration de la force et du potentiel de la jeunesse syndicale, ainsi qu'un rappel que l'avenir du mouvement syndical au Québec est entre de bonnes mains.

CONSULTATION JEUNESSE DU COMITÉ JEUNES SCFP-QUÉBEC : UNE PLATEFORME D'ENGAGEMENT ET D'ACTION (SUITE)



CONSULTATION JEUNESSE DU COMITÉ JEUNES SCFP-QUÉBEC : UNE PLATEFORME D'ENGAGEMENT ET D'ACTION (SUITE)



CONSULTATION JEUNESSE DU COMITÉ JEUNES SCFP-QUÉBEC : UNE PLATEFORME D'ENGAGEMENT ET D'ACTION (SUITE)



PRÉSENTATION D'UN COMITÉ SYNDICAL : COMITÉ JEUNES SCFP-QUÉBEC

Au cœur du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) au Québec réside une force incontournable : le Comité Jeunes du SCFP-Québec. Ce groupe, composé de jeunes travailleurs dévoués et passionnés, incarne l'énergie et la vitalité de la prochaine génération de leaders syndicaux dans la province. Ce comité est un espace où les jeunes membres du SCFP peuvent s'engager, apprendre et grandir en tant que leaders syndicaux. En fournissant des opportunités de formation, de mentorat et de participation, le comité crée un environnement propice à l'épanouissement personnel et professionnel de ses membres.

Le Comité Jeunes SCFP-Québec est né de la reconnaissance de l'importance de cultiver la prochaine génération de leaders syndicaux. Créé à l'initiative de plusieurs militantes et militants soucieux de donner une voix à la nouvelle génération, de réfléchir à ses enjeux, ses besoins et de se pencher sur la question de la relève dans les structures syndicales. La mission du Comité est d'augmenter l'implication des jeunes dans les structures syndicales et de pallier le manque de connaissances historiques sur le mouvement syndical, son rôle, ses combats et ses gains afin de mobiliser la jeune génération de salariés.

Le Comité est structuré de manière à favoriser la participation et l'engagement des jeunes membres du syndicat. Il est composé d'un exécutif élu démocratiquement, de représentants régionaux et de membres actifs. On retrouve des représentants de tous les secteurs dans l'exécutif (secteur municipal, des communications, de l'énergie, du transport aérien, des sociétés d'État, du transport terrestre, des affaires sociales, des incendies ainsi que des secteurs universitaires, maritimes, mixtes et de l'éducation). Cette structure permet une représentation diversifiée et une prise de décision collective.

Le Comité Jeunes SCFP-Québec joue un rôle crucial dans la défense des intérêts des jeunes travailleurs et un rôle essentiel dans le renforcement de la solidarité au sein du syndicat. En facilitant les interactions entre les jeunes membres et les représentants syndicaux plus expérimentés, le comité favorise un échange mutuel de connaissances, d'idées et d'expériences. Cette collaboration intergénérationnelle renforce les fondations du mouvement syndical, assure sa pérennité et aide à construire un avenir meilleur pour les travailleurs et travailleuses du Québec.

Le Comité milite pour des conditions de travail justes et équitables, des salaires décents et pour de meilleures protections pour les travailleurs précaires. Il participe également activement à des luttes sociales plus larges, comme la lutte contre les inégalités, le racisme et la discrimination. Il organise des activités et crée des outils pour inciter les jeunes membres à s'impliquer dans les diverses instances pour assurer la relève syndicale, notamment au niveau du SCFP national. Malgré ses réalisations, le Comité se voit confronté à plusieurs défis comme le recrutement et la rétention des jeunes membres, la diversification de ses activités pour mieux répondre aux besoins des jeunes travailleurs et la promotion d'une culture syndicale inclusive et accessible à tous. Pour relever ces défis, le comité continue d'innover et d'adapter ses stratégies en fonction des réalités changeantes du marché du travail et de la société.

Pour tout savoir sur leurs travaux et activités, [c'est ici!](#)






Programme d'aide aux
employés et à la famille (PAE)



Laissez-nous vous aider

Votre programme d'aide aux employés et à la famille (PAE) vous apporte un soutien immédiat et confidentiel pour vous aider à résoudre vos préoccupations en matière de travail, de santé ou de vie.

Le PAE est disponible sans frais, 24 heures par jour, 7 jours par semaine.
Laissez-nous vous aider.

Accédez à votre PAE en tout temps, par téléphone, sur le Web ou à l'aide de votre appareil mobile.

819 772-1239
ATS-ATME (malentendants) : 1 877 338-0275
www.gatineau.ca/pae






SCBG
SCFP
5400

**PROCHAINE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
14 MAI 2024**

CARTE DE MEMBRES

L'opinion des membres est sollicitée. Il est toutefois important de savoir qu'afin de pouvoir voter, vous devez préalablement avoir payé votre 2\$ de frais d'adhésion en plus d'avoir signé la carte (tel que sur l'image). De façon à ce qu'un maximum de membres puisse exprimer leur opinion, les délégués entreront en contact avec ceux qui n'ont pas payé et signé leur carte d'adhésion. Vous pouvez cependant prendre de l'avance et les contacter pour vous informer de la procédure à suivre!



FORMULAIRE D'ADHÉSION

Mme ☐ M. ☐

Prénom : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Employeur : _____

Fonction : _____

Je donne mon adhésion au **Syndicat des cols blancs de Gatineau - SCFP 5400**

J'ai payé personnellement une somme de 2,00 \$ à titre de cotisation syndicale.

Signature : _____

Date : _____

Témoin

LA VIOLENCE CONJUGALE ET LES MILIEUX DE TRAVAIL



Nous savons que la violence conjugale est un problème dans la sphère domestique où elle affecte non seulement les femmes, mais aussi les enfants lorsqu'ils sont présents. C'est un véritable problème de société qui s'immisce dans tous les milieux.

Croire que la violence conjugale s'arrête au seuil du domicile privé est une erreur.

Dès 1993, dans une étude exploratoire menée auprès des syndicats affiliés à la FTQ, la centrale constate les incidences de la violence conjugale au travail*.

Plus de 20 ans après l'enquête du Congrès du travail du Canada (CTC) et de l'Université de Western Ontario** à laquelle a participé la FTQ, ce constat est validé et enrichi par des données troublantes.

D'après cette étude, **une personne employée sur trois (33,6 %)** a été victime de violence conjugale.

Plus de la moitié de ces personnes (53,5%) indiquent que la violence conjugale a continué sur leur lieu de travail selon les manières suivantes :

- Se faire suivre ou harceler sur son lieu de travail (20,5 %);
- Subir du harcèlement par téléphone ou message texte (40,6 %);
- Subir du harcèlement par courriel (15,6 %);
- Communiquer avec les collègues ou l'employeur de la victime (14,5 %);
- S'introduire sur le lieu de travail de la victime (18,2 %).

Il est à noter que **81,9 %** des victimes déclarent que la violence conjugale nuit à leur rendement professionnel.

Cette enquête a, en effet, permis d'établir que la violence conjugale diminue le rendement au travail des victimes et peut se traduire par:

- d'importantes difficultés de concentration;
- des retards ou absences prolongées;
- des tensions dans leur milieu de travail.

L'enquête conclut d'ailleurs que **8,5 %** des victimes de violence conjugale déclarent avoir perdu leur emploi en raison de cette violence*.

Quand nous sommes victimes de violence conjugale, qu'est-ce qui peut arriver autant personnel que professionnel ?

- Mettre à risque leur sécurité;
- Compromettre leur emploi, ce qui est particulièrement dramatique quand on pense à l'importance du milieu de travail, comme espace de répit, et au rôle déterminant de la sécurité financière pour sortir de l'isolement et de la violence.
- De plus, la violence conjugale a non seulement des effets dévastateurs sur la vie des travailleuses et travailleurs qui la subissent, mais elle peut aussi être ressentie par l'ensemble du réseau de la victime (la famille, les amis, les collègues, etc.).

Les répercussions sur le milieu de travail peuvent affecter autant les collègues que l'employeur.

L'enquête du CTC a mis en lumière que dans **37,1 %** des cas, les victimes considèrent que la violence conjugale a également des impacts sur leurs collègues**.

Ces répercussions surviennent notamment lorsque l'agresseur se présente sur les lieux de travail, **ce qui peut affecter le climat et la productivité de l'équipe**. De plus, dans les circonstances où l'agresseur se présente sur les lieux de travail, **les risques pour la sécurité des collègues** sont évidents.



LA VIOLENCE CONJUGALE ET LES MILIEUX DE TRAVAIL (SUITE)

Dans 3,4 % des cas, des collègues ont été blessés ou menacés sur leur lieu de travail***.

Cependant, il ne faut pas sous-estimer les autres impacts qui peuvent être vécus par ces personnes, soit :

- parce qu'elles sont des témoins directs ou indirects;
- parce que le climat et la charge de travail changent de manière importante.

Il est donc clair que les répercussions de la violence conjugale et familiale se font sentir:

- dans le cadre du travail;
- affectent la santé physique et psychologique des personnes qui en sont victimes.

Pour les protéger, la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST) prévoit une nouvelle obligation envers les employeurs, qui doivent dorénavant «prendre les mesures pour assurer la protection du travailleur exposé sur les lieux de travail à une situation de violence physique ou psychologique, incluant la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel.»

Cette nouvelle obligation de l'article 51 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) est en vigueur depuis le 6 octobre 2021.

En tant que syndicalistes, nous devons nous assurer que les employeurs remplissent bien cette nouvelle obligation, et que toutes les personnes sont adéquatement protégées sur leurs lieux du travail.

Le comité de santé et de sécurité se

- doit d'être proactif;
- s'assurer que le programme de prévention inclut l'analyse des risques liés à la violence conjugale et familiale;
 - avoir un plan d'action adapté pour les personnes victimes afin de les protéger adéquatement.
 - De plus, la personne représentante à la santé et sécurité doit être formée et capable d'intervenir adéquatement dans les cas où une personne est victime de violence conjugale ou familiale.
 - Plusieurs autres gestes peuvent aussi être posés pour lutter contre la violence conjugale:
 - Les prises de position claire;
 - les messages univoques dans les milieux de travail et l'espace public en général contribuent à rendre socialement inacceptable la violence conjugale et permettent de réaffirmer notre volonté à continuer de promouvoir des rapports égalitaires entre les hommes et les femmes.



En reconnaissant:

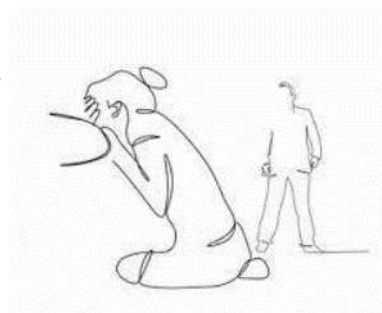
- la violence conjugale comme une problématique qui concerne aussi le milieu de travail;
- en s'assurant que les employeurs respectent leurs obligations;
- et en posant des gestes concrets pour soutenir les victimes.

Les syndicats et les sections locales contribuent à établir un milieu plus sécuritaire pour les victimes.

La personne représentante en santé et sécurité (RSS) peut aussi travailler de pair avec une personne déléguée sociale.

Ce réseau d'entraide syndical peut être d'une aide inestimable dans votre milieu de travail.

Le délégué social ou la déléguée sociale pourra notamment agir comme personne-ressource pour la victime de violence conjugale et l'aider à dépasser l'isolement et le silence, alors que la personne RSS pourra s'assurer que le milieu de travail demeure un lieu de répit sans risque.



LA VIOLENCE CONJUGALE ET LES MILIEUX DE TRAVAIL (SUITE)

Le programme de prévention

En matière de prévention et d'élimination des risques liés à la violence conjugale et familiale, le programme de prévention devrait inclure:

- La violence conjugale comme un type de violence au travail comportant des risques pour la personne au travail et demandant du soutien et des services précis;
- Prévoir l'engagement de l'employeur à travailler conjointement avec le comité de santé et sécurité et la personne représentante en santé et sécurité pour la prévention de ce type de violence;
- Une politique sur la violence conjugale portant sur la prévention et le traitement des cas de cette violence incluant notamment des procédures formelles d'évaluation des risques, des suivis des événements ainsi que des mesures de formation;
- Des dispositions d'accommodement et de réduction des facteurs de risques (modification de l'horaire, de la charge de travail, des outils de travail, réorganisation de l'aire de travail pour assurer la sécurité de la victime, transferts de service, modification du répertoire de l'entreprise, avance sur la paie, etc.).



Si l'employeur demande qu'une preuve écrite lui soit transmise avant de reconnaître les droits d'un ou d'une membre, pensez à inscrire le personnel des centres d'accueil d'urgence ou de tout autre organisme ou ressource communautaires parmi la liste du personnel reconnu.



Il est important de ne pas ajouter une charge supplémentaire aux victimes.

Rappelez-vous aussi qu'en faisant de la violence conjugale un élément important de la prévention, vous envoyez un message clair d'appui aux travailleuses et travailleurs qui y sont victimes et leur indiquez que, sur leur lieu de travail, leur problème sera pris au sérieux et qu'il est possible d'obtenir de l'aide.

Enfin, si l'employeur refuse d'inclure la violence conjugale et familiale dans l'identification et l'analyse des risques, de prendre les mesures nécessaires pour assurer le respect de son obligation prévu à l'article 51 de la LSST, n'hésitez pas à communiquer avec la CNESST.

CNESST

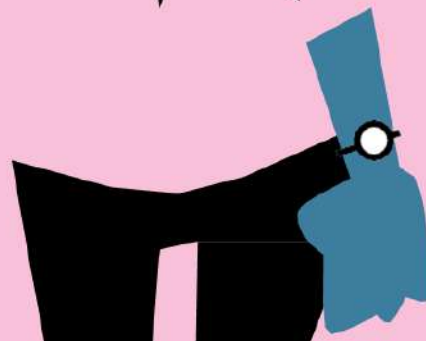


BRISONS LE SILENCE! NON AU HARCÈLEMENT

Connaissez vos droits.
Appuyez vos collègues de travail.



SCFP / Syndicat canadien
de la fonction publique



LE HARCÈLEMENT

Le mot « intimidation » a plusieurs sens. Nous préférons employer le mot « harcèlement » parce qu'il est plus clair et plus fort.

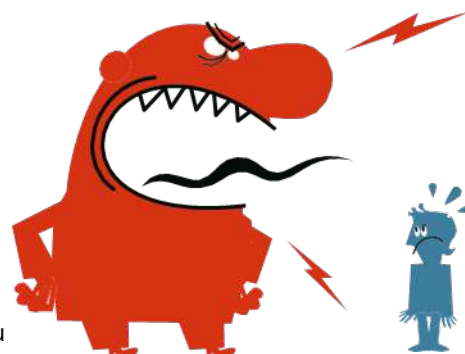
Le harcèlement consiste entre autres à :

- répandre des rumeurs malveillantes, des commérages ou des insinuations.
- critiquer constamment une personne.
- dénigrer le travail d'une personne ou délibérément nuire à son travail.
- menacer ou agresser physiquement une personne.
- exclure ou isoler une personne socialement.

Il peut s'agir d'un incident isolé ou d'incidents répétés.

Le harcèlement crée un milieu de travail malsain, en plus d'accroître le roulement du personnel, l'absentéisme et les difficultés de recrutement. Il cause du tort aux travailleurs et à ceux qui reçoivent leurs services.

Une personne harcelée peut être blâmée, mise en doute, isolée. Elle risque de tomber malade, de se blesser et même de perdre son emploi.



Que pouvons-nous faire ?

Si vous êtes victime de harcèlement

Connaissez vos droits

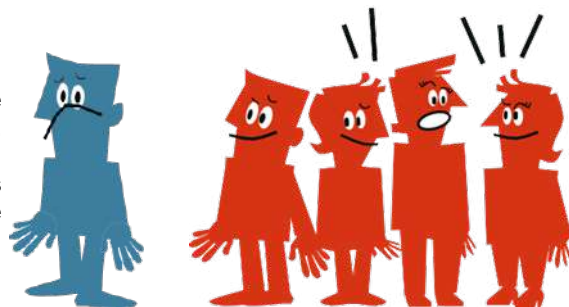
- Vous avez le droit de travailler dans un milieu exempt de harcèlement. Vous n'êtes pas responsable du harcèlement.
- Renseignez-vous sur les politiques contre le harcèlement et les procédures de plainte dans votre milieu de travail.
- Lisez Non au harcèlement : un guide destiné aux sections locales du SFCP.
- Parlez-en à un délégué syndical ou à quelqu'un en qui vous avez confiance.

Montez un dossier

- Notez ce qui s'est passé : endroits, dates, heures, personnes impliquées, témoins, ce qui a été dit et fait.
- Décrivez de quelle manière le harcèlement vous a affecté, y compris les effets sur votre santé et les conseils du médecin.
- Conservez les preuves comme les courriels, les notes manuscrites, les photographies, ainsi que les preuves matérielles comme les biens personnels endommagés.

Parlez-en si vous vous sentez en sécurité

- Si possible et si vous vous sentez en sécurité, dites à l'harceleur de mettre fin à son comportement inapproprié. Si vous voulez de l'aide, vous pouvez vous adresser à un délégué syndical.
- Évitez si possible de vous retrouver seul avec l'harceleur. Des collègues de travail et votre section locale peuvent vous aider en ce sens.



Signalez le problème

- Parlez à votre délégué syndical de la possibilité de déposer un grief ou une plainte en matière de santé et de sécurité ou de droits de la personne, ou encore de prendre toute autre mesure applicable.

Si vous êtes témoin de harcèlement

- Ne participez pas au harcèlement.
- Si vous vous sentez en sécurité, dites à l'harceleur de mettre fin à son comportement inapproprié.
- Prenez des notes. Cette information peut être utile dans une enquête.
- Appuyez vos collègues de travail victimes de harcèlement et incitez-les à dénoncer la situation.
- Observez les effets de votre propre comportement sur les autres et soyez prêts à le modifier.
- Demandez à l'employeur et à des conseillers syndicaux d'agir contre le harcèlement et contre les conditions qui le favorisent.



LE HARCÈLEMENT (SUITE)

Agissez pour éliminer le harcèlement de votre milieu de travail

- Pour savoir ce que votre syndicat peut faire, lisez Non au harcèlement : un guide destiné aux sections locales du SCFP.
- Parlez du harcèlement à votre syndicat.
- Assistez aux ateliers du SCFP sur le harcèlement et les droits de la personne.
- Formez des alliances gaies-hétéros et travaillez avec des groupes luttant contre le racisme et d'autres groupes de solidarité pour contrer le harcèlement.
- Organisez des activités le Jour du rose ou dans le cadre d'autres campagnes contre le harcèlement.

Pour plus de renseignements : scfp.ca

Vous n'êtes plus capable, vous êtes anxieux, découragé, au bout du rouleau dû à la charge de travail, du climat de travail, etc ... N'HÉSITEZ PAS À CONSULTER VOTRE MÉDECIN EN MENTIONNANT QUE C'EST PAR SUITE D'UNE MALADIE PROFESSIONNELLE.

ÉTAPE À SUIVRE :

1. Avisez l'Employeur

Remplir le formulaire de rapport d'accident dans SOLVO. De cette façon une copie se rend automatiquement au Syndicat et aux Ressources humaines. C'est une des premières étapes pour vous protéger et d'assurer un suivi de votre dossier.

2. Consultez RAPIDEMENT un médecin (un chiro, un physio, un ostéo ça ne compte pas)

Vous pouvez consulter le médecin de votre choix. **N'oubliez pas de spécifier au médecin que c'est un accident du travail, et celui-ci vous remettra une attestation médicale CNESST**, si nécessaire.

Si vous ne pouvez pas travailler à cause d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle au-delà de la journée de l'événement, vous devez remettre à votre employeur l'attestation médicale CNESST.

L'attestation médicale doit être envoyée au bureau de santé à l'adresse courriel suivant : sst@gatineau.ca.

Vous devez aviser votre gestionnaire par courriel ou téléphone, de votre absence, sans lui donner le diagnostic ou les détails sur votre état de santé, médication ou traitement.

Si vous désirez mon notre support, informez-nous rapidement de la situation et faites-nous parvenir tous vos documents, au courriel suivant : agent_sst@scbg.ca

3. Faites votre Réclamation du travailleur CNESST

Si vous vous absentez du travail pour plus de 14 jours ou pas, ou si vous avez des frais à vous faire rembourser (bris de vêtement, lunettes, physiothérapie, psychologue...) suite à un accident du travail, remplissez le formulaire en ligne [Réclamation du travailleur](#).

Vous devez y joindre votre Attestation médicale CNESST (si applicable).

Gardez tous vos reçus et documents liés à votre accident de travail ou votre maladie.

N'oubliez pas de nous faire parvenir vos documents afin d'effectuer le suivi de votre dossier. Vous pouvez ajouter en copie conforme l'adresse agent_sst@scbg.ca dans vos échanges avec le Service des ressources humaines.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter, nous sommes là pour vous accompagner.

VOUS ÊTES OU SEREZ EN ARRÊT DE TRAVAIL

MALADIE / INVALIDITÉ... QUE DEVEZ-VOUS FAIRE?

1. Allez consulter votre médecin :

- Celui-ci pourra vous émettre un billet médical pour un arrêt de travail, si tel est le cas.
- Faire remplir le certificat médical de la Ville par votre médecin (physique ou psychologique). Vous pouvez obtenir celui-ci par l'entremise de votre SOLVO ou de votre syndicat.
- Payer les frais associés à ce billet médical, garder le reçu et faire la réclamation des frais à la Ville puisque ceux-ci sont remboursables.

2. Communiquez avec votre syndicat : agent_sst@scbg.ca ou le 819-243-4069

- Prendre le temps d'aviser votre Syndicat de votre arrêt de travail est important puisque cela nous permet de mieux suivre l'évolution de votre dossier. Prendre note qu'aucun autre moyen n'est mis à notre disposition pour obtenir les informations relatives à votre dossier sauf si vous nous en faites part ou si vous nous incluez en copie conforme dans vos échanges avec les Ressources humaines.
- Votre Syndicat peut vous guider, vous accompagner et répondre à plusieurs de vos questions.

3. Faites parvenir votre certificat médical et le reçu des frais engendrés aux Ressources humaines:

- Par courriel au Service des ressources humaines, Section santé, sécurité et mieux-être au travail.
- Inclure votre Syndicat en copie conforme dans les échanges courriel avec les Ressources humaines.

4. Consultez le PAE si vous en ressentez le besoin (819-772-1239)

- Le PAE apporte un soutien immédiat et confidentiel.
- Jusqu'à 10 sessions par année vous sont offertes gratuitement.

5. Après les 3 premiers jours ouvrables consécutifs, par suite de maladie (3 jours de carence), si vous êtes un employé permanent, vous aurez accès à :

- Les 17 premières semaines d'absence seront rémunérées à 85% de votre salaire;
- Après ces 17 semaines et 3 jours, le salarié invalide reçoit une prestation mensuelle égale à 70% de son salaire par l'assureur Manuvie.



JOURNÉES DE COMMÉMORATIONS

MARS



8 mars

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

www.montrealmetro.ftq.qc.ca

21 mars

JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE

<https://www.un.org/fr/events/racialdiscriminationday/>

AVRIL

28 avril

JOUR DE DEUIL POUR LES VICTIMES DE LÉSIONS PROFESSIONNELLES

Comité syndical de la santé et de la sécurité au travail

MAI

1^{re} semaine de mai

SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE

www.acsm.qc.ca

Semaine incluant le 15 mai

SEMAINE QUÉBÉCOISE DE LA FAMILLE

www.quebecfamille.org

15 mai

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FAMILLE

<https://www.un.org/fr/observances/international-day-of-families>

17 mai

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE

www.homophobie.org

21 mai

JOURNÉE MONDIALE DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE

www.unesco.org

JUIN

1^{er} au 7 juin

SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES

www.ophq.gouv.qc.ca

AOÛT

3 au 16 août

CÉLÉBRATION DE LA FIERTÉ

www.fiertemontrealpride.com



JOURNÉES DE COMMÉMORATIONS (SUITE)

SEPTEMBRE

10 septembre

JOURNÉE MONDIALE DE LA PRÉVENTION DU SUICIDE

www.suicideactionmontreal.org, www.aqps.info

OCTOBRE

1^{er} au 7 octobre

SEMAINE DE SENSIBILISATION AUX MALADIES MENTALES

www.camimh.ca

18 au 24 octobre

SEMAINE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Comité syndical de la santé et de la sécurité au travail

NOVEMBRE

19 au 25 novembre

SEMAINE DE LA PRÉVENTION DE LA TOXICOMANIE

www.ccdus.ca

19 novembre

JOURNÉE QUÉBÉCOISE SUR LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES HOMMES

www.rpsbeh.com

DÉCEMBRE

6 décembre

JOURNÉE D'ACTION CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

<http://www.scf.gouv.qc.ca/index.php?id=172>

FÉVRIER

1^{re} semaine de février

SEMAINE NATIONALE DE SENSIBILISATION AUX TROUBLES ALIMENTAIRES

www.anebquebec.com

14 février

JOURNÉE DE RECONNAISSANCE DU TRAVAIL DES DÉLÉGUÉS SOCIAUX

www.montrealmetro.ftq.qc.ca

Du 4 au 10 février 2024

SEMAINE DE PRÉVENTION DU SUICIDE

www.suicideactionmontreal.org, www.aqps.info



ADMISSIBILITÉ AUX CRÉDITS D'IMPÔTS POUR SOUSCRIRE AUX ACTIONS DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ

Bonne nouvelle, le gouvernement du Québec reporte de trois ans l'entrée en vigueur de la nouvelle limite !



Montréal, le 1 mars 2024

Aujourd'hui, le gouvernement du Québec a annoncé un report de trois ans de l'entrée en vigueur de la limite d'admissibilité au crédit d'impôt pour souscription aux actions des fonds de travailleurs. La limite proposée s'appliquera donc à compter de l'année fiscale 2027.

« Cette mesure permettra à l'ensemble des travailleuses et des travailleurs de continuer de bénéficier des crédits d'impôts pour leurs contributions au Fonds de solidarité FTQ. Le Fonds pourra ainsi augmenter ses actions au profit du développement socio-économique, notamment en investissant dès cette année des millions de dollars supplémentaires dans la construction de nouveaux logements au Québec. Je suis fier du rôle que le Fonds joue depuis maintenant 40 ans à faire avancer le Québec, fidèle à nos valeurs et à nos origines », a déclaré Janie C. Béïque, présidente et cheffe de la direction du Fonds de solidarité FTQ.

Modification au prospectus simplifié

L'acquisition d'actions du Fonds de solidarité FTQ peut donner droit aux crédits d'impôt relatifs aux fonds de travailleurs. Les crédits d'impôt sont de 30 %, soit 15 % au Québec et 15 % au fédéral, et limités à un montant de 1 500 \$ par année d'imposition, ce qui correspond à l'achat d'actions du Fonds de solidarité FTQ d'un montant de 5 000 \$. Le gouvernement du Québec a annoncé le 1 mars 2024, par voie du Bulletin d'information 2024-3, que la législation fiscale sera modifiée pour reporter de trois ans la mesure prévoyant que seuls les particuliers dont le revenu imposable au Québec pour une année d'imposition donnée était inférieur au dernier palier d'imposition auraient accès aux crédits d'impôt.

À propos du Fonds de solidarité FTQ

Le Fonds de solidarité FTQ est une fierté québécoise qui réalise sa mission grâce à un modèle d'affaires unique créé il y a 40 ans. Depuis, le Fonds rallie et met le Québec en action grâce à l'épargne retraite de 769 459 actionnaires-épargnants.

Avec un actif net de 18,9 milliards de dollars au 30 novembre 2023, le Fonds appuie plus de 3 700 entreprises par des investissements en capital de risque et de développement qui misent sur la conviction que l'impact est créé autant par le rendement financier que les rendements sociétaux. Pour en savoir plus, visitez fondsftq.com LinkedIn.





EN COTISANT AU REER+ PAR RETENUE SUR LE SALAIRE, VOUS PROFITEZ DE CRÉDITS D'IMPÔT SUPPLÉMENTAIRES* DIRECTEMENT SUR VOTRE PAIE.

Atteignez vos objectifs d'épargne en toute tranquillité

fondsftq.com/rss



Pour plus d'informations concernant le REER+ au Fonds de solidarité FTQ, contactez un responsable local (RL) de votre section locale.

Bruno Dagenais, Sophie Desmarais, Martin Laplante, Marc Lefebvre et Stéphane Plouffe

* L'acquisition d'actions du Fonds de solidarité FTQ peut donner droit aux crédits d'impôt relatifs aux fonds de travailleurs. Les crédits d'impôt sont de 30 %, soit 15 % au Québec et 15 % au fédéral, et limités à un montant de 1 500 \$ par année d'imposition, ce qui correspond à l'achat d'actions du Fonds de solidarité FTQ d'un montant de 5 000 \$.

Veuillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. Vous pouvez vous procurer un exemplaire du prospectus sur le site Web fondsftq.com, auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

GAGNEZ GROS

AVEC
belairdirect.



Économisez sur votre assurance et Gagnez GROS avec le Concours Groupes de belairdirect !

En tant que membre/employé d'un des groupes partenaires de belairdirect, vous pourriez économiser sur votre assurance et gagner 1 000 \$ grâce à notre nouveau concours!*

Il y a 36 prix en argent de 1000 \$ à gagner, soit trois gagnants chaque mois ! Pour participer au concours, remplissez simplement le formulaire ci-dessous ou visitez belairdirect.com/gagnezgros

Participer au concours

Pour une chance supplémentaire de gagner, appelez belairdirect et complétez une soumission et mentionnez votre organisation.

Soumission au QC, ON, AB & CB*
1 833 294.2911

Soumission au NB, NE & IPE.
1 833 294.2911

Ne manquez pas votre chance de gagner gros et d'économiser sur vos assurances.

** Pas d'achat nécessaire. Concours ouvert aux membres du programme groupe belairdirect qui résident au Canada et ayant atteint l'âge de la majorité dans leur province de résidence. Le concours débute le 1^{er} avril 2022 à 10 h 00 HNE et se termine le 31 mars 2023 à 23h59 EST. Un total de trente-six (36) prix en argent d'une valeur de 1 000 \$ CAN chacun (le « prix ») sont à remporter. Vous devez également répondre correctement à une question d'habileté mathématique pour être admissible à gagner. Visitez belairdirect.com/gagnezgros pour la version complète des règlements du concours.

belairdirect.
auto et habitation - groupes



La Caisse des employés municipaux

**vous offre des webinaires
ce printemps!**

Notre caisse est au service des employés municipaux de la province et a pour mission de vous outiller et de vous guider vers l'autonomie financière. Nous vous proposons une série de webinaires gratuits. Inscrivez-vous pour recevoir le lien de connexion par courriel.

Détails et inscriptions :
DesjardinsMunicipal.com/Conférences



 **Desjardins**
Caisse du Réseau municipal

Se connaître, s'informer, planifier

5 mars de 12 h à 13 h

À l'aube de la Journée internationale des droits des femmes, cette conférence ouvrira le dialogue sur les défis et les priorités en matière de gestion de patrimoine pour les femmes.

- Planifier et protéger vos projets
- Investir selon sa situation conjugale et familiale
- Protéger son patrimoine

Réaliser mes ambitions financières

3 avril de 12 h à 13 h

Nouvelle carrière, nouvelle réalité financière. Un webinaire qui vous permettra de cerner vos besoins actuels selon vos projets et d'épargner de manière éclairée.

- Comprendre vos besoins selon votre réalité financière (régime de retraite, protections)
- Épargner en 3 temps
- Investir selon vos projets et intérêts
- Démystifier les régimes enregistrés

Préparer ma retraite

10 avril de 17 h à 20 h

Que votre retraite soit lointaine ou prochaine, il n'est jamais trop tôt pour s'y préparer. Ce webinaire vous fournira les bases essentielles pour estimer vos besoins et vos sources de revenus à la retraite.

- Vos besoins, projets et objectifs
- Sources de revenus de retraite : décaissement, produits financiers et prestations
- Stratégies fiscales pour traduire ses rêves en stratégies d'épargne

Membres SCFP-Québec

Profitez de rabais exclusifs

Demandez une soumission
beneva.ca/scfp 1 866 551-2641

beneva

ASSURANCES AUTO, HABITATION
ET VÉHICULES DE LOISIRS



C'est gratuit :

- assistance routière, en combinant l'assurance auto et habitation
- prise en charge du paiement des primes en cas d'invalidité totale

Les gens qui protègent des gens

Les assurances de dommages sont souscrites par Société d'assurance Beneva Inc. et distribuées par Beneva Inc., agence en assurances de dommages et ses partenaires autorisés. En tout temps, seul le contrat d'assurance précise les clauses et modalités relatives à nos protections. Certaines conditions et exclusions s'appliquent. | © Beneva Inc. 2024 ¹⁰⁰ Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce de Groupe Beneva Inc. utilisées sous licence.

Pour vos assurances, comparez-nous ça vaut le coût.



beneva

ASSURANCES AUTO, HABITATION
ET VÉHICULES DE LOISIRS

53071 (2024.01)

SANS LES COLS BLANCS TOUT FOUT LE CAMP !

